

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU PORTAIL D'ACHAT WWW.MOSS.SK

DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. La société commerciale MOSS.SK, s.r.o., M.R. Štefánika 297/11, 050 01 Revúca, N° de TVA : SK2021872556, N° d'identification : 36 629 464, société inscrite au registre du commerce du Tribunal de district de Banská Bystrica, section : Sro, dossier : 9629/S (ci-après également le « **vendeur** » ou « **MOSS.SK** »), exploite un portail web d'achat / boutique en ligne sur le site <https://eshop.moss.sk/> (ci-après également le « **portail d'achat** »).

Coordonnées:

Dénomination sociale : MOSS.SK, s.r.o.
Siège social : M.R. Štefánika 297/11, 050 01 Revúca
N° d'identification : 36 629 464
N° de TVA : SK2021872556
Téléphone : +421 (58) 488 14 56
E-mail de contact : info@moss.sk
Centre de service et réclamations : service@moss.sk
Questions relatives aux produits : product@moss.sk

2. Par l'intermédiaire du portail d'achat, un tiers (ci-après l'« **acheteur** ») peut se familiariser avec l'offre de marchandises du vendeur et, aux conditions énoncées dans les présentes Conditions générales de vente du portail d'achat <https://eshop.moss.sk/> (ci-après les « **CGV** »), sur la base d'un contrat de vente conclu, acheter les marchandises qu'il a sélectionnées. Aux fins des présentes CGV, le contrat de vente s'entend d'un contrat entre le vendeur et l'acheteur, dont l'objet est l'achat de marchandises offertes sur le portail d'achat, conclu à distance, aux conditions énoncées à l'article 2 des présentes CGV. Les présentes CGV font partie intégrante du contrat de vente.
3. Les présentes CGV régissent notamment les relations juridiques entre le vendeur et l'acheteur qui, selon la procédure prévue par les présentes CGV, manifeste son intérêt pour l'achat de marchandises sur le portail d'achat, liées à la conclusion et à l'exécution du contrat de vente, y compris la réclamation des marchandises et la procédure de réclamation, ainsi que la régulation des droits et obligations réciproques des parties liés à l'enregistrement de la personne de l'acheteur dans le cadre du portail d'achat, indépendamment de la conclusion du contrat de vente.
4. Les relations juridiques entre le vendeur et l'acheteur résultant de l'achat, de la livraison des marchandises et des réclamations pour défauts des marchandises sont, dans la mesure où elles ne sont pas régies par le contrat de vente, régies à titre approprié par les dispositions des actes juridiques applicables de la République slovaque.
 1. Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux relations contractuelles du vendeur avec des acheteurs qui, lors de la conclusion et de l'exécution du contrat de vente, agissent dans le cadre de leur activité commerciale, de leur emploi ou de leur profession (ci-après également le « **partenaire B2B** »). La relation contractuelle entre le vendeur et l'acheteur est régie par les dispositions de la loi n° 513/1991 Rec., Code de commerce, telle que modifiée (ci-après le « **Code de commerce** »), et les dispositions relatives à la protection des consommateurs ne s'appliquent pas. Par l'envoi de la commande via le portail d'achat, l'acheteur confirme expressément qu'il agit dans le cadre de son activité commerciale, de son emploi ou de sa profession.

5. Les données et les images illustratives des marchandises sur le portail d'achat ne sont pas mises à jour en ligne par le vendeur ; par conséquent, l'indication selon laquelle les marchandises sont en stock ainsi que les informations d'accompagnement ne peuvent pas être considérées comme un délai de livraison contraignant pour le vendeur. Le délai de livraison contraignant est celui communiqué sur le portail d'achat avant que l'acheteur ne valide la commande de manière contraignante.

2. COMMANDE (COMMANDE DE MARCHANDISES / ACTES NÉCESSAIRES À LA CONCLUSION DU CONTRAT DE VENTE)

1. L'enregistrement de l'acheteur et la création du compte de l'acheteur dans le système du vendeur peuvent être effectués au cours du processus de commande, ainsi qu'indépendamment de celui-ci. L'acheteur qui s'enregistre est tenu de remplir toutes les données conformément aux champs requis du formulaire d'enregistrement de manière véridique, la condition d'enregistrement étant la saisie de toutes les données obligatoires nécessaires au traitement des commandes de l'acheteur, la saisie du nom d'utilisateur et du mot de passe d'accès ainsi que la confirmation par l'acheteur qu'il a pris connaissance des conditions de traitement des données à caractère personnel par le vendeur. L'acheteur reconnaît que des données incorrectes dans son compte peuvent constituer un obstacle objectif à l'exécution correcte et en temps utile par le vendeur et s'engage à vérifier et, le cas échéant, à mettre à jour les données du compte avant chaque confirmation obligatoire de la commande. L'acheteur est en même temps responsable de la confidentialité de son nom d'utilisateur et de son mot de passe générés lors du processus d'enregistrement afin d'éviter toute utilisation abusive de ses données d'accès. Le vendeur est autorisé à annuler l'enregistrement de l'acheteur et, par conséquent, son compte sur le portail d'achat, notamment si l'acheteur a fourni des données incorrectes lors de l'enregistrement, si l'enregistrement n'a pas été effectué par lui-même ou pour des raisons liées à la politique commerciale du vendeur (par exemple, s'il modifie le cercle des pays dans lesquels il vend des marchandises via le portail d'achat, ou s'il décide que le portail d'achat sera réservé au commerce de gros). Si la personne enregistrée n'est pas un consommateur, le vendeur est autorisé à annuler l'enregistrement et le compte de l'acheteur même sans indication de motif. Le vendeur informera l'acheteur de l'annulation de l'enregistrement et du compte sur le portail d'achat par voie électronique à l'adresse e-mail de l'acheteur.
2. L'achat des marchandises est réalisé sous la forme d'un contrat de vente, précédé par l'établissement et l'envoi d'une commande par l'acheteur sur le portail d'achat. La condition préalable à la conclusion du contrat de vente est le remplissage et l'envoi de la commande via le formulaire sur le portail d'achat. L'acheteur peut sélectionner et consulter les marchandises sur le portail d'achat par catégories de produits ou en cliquant sur leurs sous-catégories ou sur les marchandises affichées. L'acheteur sélectionne les marchandises choisies en cliquant sur le bouton correspondant, à la suite de quoi elles sont ajoutées au panier. L'ajout réussi des marchandises au panier est confirmé par le changement de couleur du bouton en vert.
3. La validation obligatoire de la commande est effectuée dans le panier du portail d'achat, où sont indiqués les marchandises choisies par l'acheteur, le prix d'achat contraignant incluant la TVA, le détail des autres taxes applicables et les frais de livraison des marchandises à l'acheteur, ainsi que le délai de livraison contraignant. Dans le cadre du formulaire de commande, l'acheteur choisit également le mode de paiement souhaité et le mode de transport de l'envoi. Dans le cas où le prix du transport, ainsi que d'autres frais et coûts, ne peuvent pas être déterminés à l'avance avec précision, l'acheteur en sera informé sur le portail d'achat avant l'envoi obligatoire de la commande. Si l'acheteur est enregistré et connecté, les données de livraison sont préremplies sur le portail d'achat. Si l'acheteur n'est pas connecté, il doit remplir les données obligatoires (raison sociale ou nom et prénom, numéro d'identification (le cas échéant), adresse de livraison, numéro de téléphone mobile et e-mail). L'acheteur est tenu de fournir des données complètes, véridiques et exactes

nécessaires à la bonne livraison des marchandises. L'acheteur est tenu de vérifier l'exactitude des marchandises sélectionnées et des données lors du processus de commande avant la validation définitive de la commande auprès du vendeur. Par la validation obligatoire de la commande, l'acheteur confirme qu'il a pris connaissance et accepte les CGV du vendeur, qui font partie intégrante de la relation contractuelle entre le vendeur et l'acheteur, ainsi qu'il a pris connaissance des conditions de protection des données à caractère personnel du vendeur. La commande est validée de manière contraignante en cliquant sur le bouton « **Envoyer la commande avec obligation de paiement** ».

4. La commande contraignante envoyée constitue une offre de l'acheteur de conclure un contrat de vente aux conditions contractuelles prévues par les présentes CGV. Par l'envoi de la commande au vendeur via le portail d'achat, l'acheteur exprime sa volonté d'être lié par sa commande, d'acheter et de réceptionner les marchandises qu'il a sélectionnées au prix d'achat, ainsi que de payer tous les frais et coûts y afférents, conformément aux conditions individuellement convenues du contrat de vente ainsi qu'aux conditions des présentes CGV. L'application de toute condition ou instruction unilatéralement déterminée par l'acheteur, indiquée dans la commande, dans un autre document ou dans un message de l'acheteur, qui serait contraire aux présentes CGV ou aux lois de la République slovaque, est expressément exclue.
5. Après réception de la commande, le vendeur confirme sans délai par voie électronique, au plus tard dans un délai de 7 jours, la commande de l'acheteur, c'est-à-dire qu'il informe l'acheteur de la réception de sa commande et de son enregistrement dans le système du vendeur, chaque commande se voyant attribuer dans le système du vendeur un numéro de référence que l'acheteur doit toujours indiquer dans sa communication avec le vendeur, ou il est procédé conformément au point 2.6 des présentes CGV.
6. Par la confirmation de la commande de l'acheteur, un contrat de vente-achat est conclu entre les parties et ce, à condition que la commande de l'acheteur soit apte à la conclusion du contrat, c.-à-d. qu'elle contienne toutes les données requises nécessaires au traitement de la commande (dénomination des marchandises commandées, leur quantité, le prix, l'adresse de livraison et de facturation, le contact e-mail et téléphonique (sur mobile) de l'acheteur) et que l'adresse de livraison choisie se trouve dans le pays où le vendeur, selon les informations sur le portail d'achat, permet la livraison. Si la commande ne contient pas toutes les données requises, le vendeur a le droit de demander à l'acheteur de les fournir, de même que le vendeur a le droit d'exiger de l'acheteur la désignation d'une adresse de livraison dans un pays où le vendeur, selon les informations sur le portail d'achat, permet la livraison. Le vendeur est autorisé à vérifier l'exactitude des données saisies par l'acheteur, ainsi qu'à demander à l'acheteur une autorisation supplémentaire de la commande ou de l'identité de l'acheteur par un moyen approprié, tel que par exemple par écrit, par e-mail, par message texte ou par téléphone. Si l'acheteur n'effectue pas le complément des données/la correction de l'adresse de livraison ou l'autorisation de la commande, ou de son identité demandés par le vendeur, dans le délai fixé par le vendeur, mais non inférieur à 3 jours ouvrables, à l'expiration vaine de ce délai, la commande (si elle n'était pas apte à la conclusion du contrat de vente-achat) ou le contrat de vente-achat (si l'acheteur n'a pas effectué l'autorisation demandée ou n'a pas suffisamment vérifié son identité) est annulé dès le début, ce dont le vendeur informera l'acheteur par e-mail à l'adresse indiquée dans la commande. Dans le cas où l'acheteur n'est pas un consommateur, le vendeur se réserve expressément le droit de refuser la commande, sur la base de quoi le contrat de vente-achat ne sera pas conclu du tout, étant entendu que le refus de la commande est, dans ce cas, également considéré comme le fait de ne pas confirmer la commande par le vendeur dans le délai fixé au point 2.5. des présentes CGV, c.-à-d. dans un délai de 7 jours à compter de sa réception.
7. Le vendeur peut accorder à certains acheteurs un accès à des programmes de fidélité et de bonus, à des niveaux ou à des catégories, y compris à tous autres niveaux, statuts, désignations ou catégories similaires ou futurs que le vendeur mettra en place (ci-après le « **Programme** »).

8. Le Programme est destiné exclusivement aux acheteurs qui ne sont pas des consommateurs. La participation au Programme est volontaire et est accordée sur la base de la décision du vendeur. L'acheteur n'acquiert aucun droit juridique à être admis au Programme, à maintenir le niveau du Programme ni à bénéficier des avantages découlant du Programme.
9. La participation au Programme peut être associée à des avantages et des bénéfices, notamment des prix d'achat préférentiels pour certains produits, des listes de prix individuelles ou des niveaux de prix, des remises, des bonus, du cashback, un soutien marketing ou matériel, une disponibilité prioritaire des marchandises, un transport à des conditions avantageuses, des conditions de service particulières, la mise à disposition d'éléments de présentation ou d'autres prestations ou avantages fournis par le vendeur en lien avec la participation de l'acheteur au Programme ou avec son niveau (ci-après les « **Bénéfices** »).
10. Les conditions spécifiques d'inclusion dans le Programme, de détermination du niveau du Programme, l'étendue des Bénéfices, le mode de leur application, les critères de qualification et le mode de leur évaluation peuvent être déterminés par le vendeur dans les présentes CGV, dans des règles spécifiques du Programme ou par une notification individuelle adressée à l'acheteur. Le vendeur est autorisé à modifier de manière appropriée le Programme, ses niveaux, ses conditions ou les Bénéfices, ou à mettre fin au Programme. La modification n'affecte en principe pas les commandes déjà confirmées par le vendeur, cela ne s'applique pas si la modification est nécessaire pour des raisons objectives, notamment en raison d'un changement de la législation, de la protection contre les abus ou en raison d'un risque de crédit accru.
11. Les Bénéfices du Programme ne s'appliquent que s'ils sont mentionnés dans la commande confirmée ou dans une autre confirmation écrite du vendeur. Le vendeur est autorisé à décider unilatéralement de la suspension temporaire de l'utilisation des Bénéfices, de la modification du niveau du Programme ou de l'exclusion de l'acheteur du Programme, et ce, même sans avertissement préalable, si au moins l'une des raisons suivantes survient:
 - a) l'acheteur est en retard dans le paiement de toute obligation pécuniaire envers le vendeur, viole les conditions de paiement convenues, dépasse la limite de crédit ou il se produit une détérioration de sa discipline de paiement,
 - b) l'acheteur a fourni au vendeur des données fausses, incomplètes ou trompeuses, ou refuse de fournir la coopération appropriée nécessaire à la vérification du droit de bénéficier des Bénéfices ou du respect des conditions du Programme,
 - c) l'acheteur agit d'une manière propre à porter atteinte à la réputation du vendeur ou des marques et produits du vendeur, en particulier de la marque Delphin, ou l'acheteur dénigre la marque ou ses produits, les utilise de manière dépréciative, diffamatoire ou non autorisée dans la communication, sur des sites web ou sur les réseaux sociaux,
 - d) l'acheteur utilise des marques déposées, des dénominations, des logos, des éléments visuels, des supports promotionnels, des photographies de produits, des textes, des descriptions, des données techniques ou tout autre contenu fourni par le vendeur en contradiction avec les instructions du vendeur, notamment en les modifiant, en les altérant, en les utilisant dans un contexte non autorisé, en les utilisant d'une manière susceptible de donner l'impression d'une communication officielle du vendeur ou en les utilisant pour présenter des marchandises autres que les produits originaux du vendeur,
 - e) l'acheteur réécrit ou modifie les descriptions de produits, les données techniques ou d'autres informations fournies par le vendeur de manière à ce que des inexactitudes, des déclarations trompeuses ou un contenu propre à porter atteinte à la réputation de la marque ou à induire les clients en erreur apparaissent,
 - f) l'acheteur fournit ou met à disposition de manière non autorisée à des tiers des données de produits, des flux de données ou des sorties de données similaires

fournis par le vendeur, ou les utilise à des fins autres que la vente des produits originaux du vendeur sur les propres canaux de vente de l'acheteur,

g) l'acheteur crée ou soutient l'impression que son site web, son e-shop ou son profil sur un réseau social constitue un canal officiel du vendeur ou de la marque Delphin, notamment en copiant le design, la palette de couleurs ou la structure des sites officiels, en enregistrant ou en utilisant des domaines et des dénominations contenant le nom Delphin sans le consentement écrit préalable du vendeur, ou en créant des comptes et des profils se présentant comme des comptes officiels de la marque,

h) l'acheteur utilise le nom Delphin ou d'autres désignations de la marque sans le consentement écrit préalable du vendeur dans des publicités payantes ou dans des pratiques marketing susceptibles de porter atteinte aux sites officiels du vendeur ou de créer l'impression qu'il s'agit d'une publicité officielle du vendeur,

i) l'acheteur intègre les sites web du vendeur ou de la marque Delphin dans un iframe ou dans des éléments techniques similaires qui modifient ou peuvent modifier leur affichage, ou utilise des liens vers les sites web du vendeur d'une manière qui crée l'impression qu'ils font partie du site de l'acheteur ou que l'acheteur est l'exploitant officiel de ces sites,

j) l'acheteur utilise des étagères, des supports ou d'autres éléments de présentation fournis par le vendeur pour présenter d'autres marques ou produits, ou ne respecte pas les instructions du vendeur concernant le placement des supports promotionnels à des endroits visibles,

k) l'acheteur ne garantit pas de manière prolongée ou répétée un niveau de base de présentation des marchandises du vendeur, notamment s'il ne maintient pas les produits exposés propres, complets et dans leur emballage d'origine, ou ne fournit pas un soutien adéquat à la vente, à la diversité et à l'étendue de l'assortiment dans le cadre des conditions du Programme,

l) l'acheteur, lors de la vente aux clients finaux, n'assure pas de manière répétée le respect des exigences procédurales du vendeur dans le cadre du Programme, notamment la remise ou le remplissage en bonne et due forme de la documentation relative aux produits dans l'étendue déterminée par le vendeur, sans que soient affectés les droits des consommateurs finaux découlant des dispositions légales généralement contraignantes,

m) l'acheteur vend des marchandises endommagées comme étant sans défaut, ou vend des marchandises dans un état susceptible de porter atteinte à la réputation du vendeur ou de la marque, ou exerce une activité commerciale objectivement susceptible de causer au vendeur une perte financière ou un préjudice réputationnel,

n) l'acheteur utilise des pratiques marketing trompeuses, agressives ou autrement contraires à l'éthique lors de la vente ou de la promotion des marchandises du vendeur, notamment en présentant des affirmations trompeuses concernant les produits ou en spammant les clients finaux,

o) l'acheteur vend les marchandises du vendeur par l'intermédiaire de canaux de vente ou de plateformes que le vendeur a désignés dans les règles du Programme comme non autorisés ou inappropriés aux fins de l'utilisation des Bénéfices, notamment si une telle manière de vente réduit objectivement le standard de présentation, augmente le risque d'abus, détériore la traçabilité de l'origine des marchandises ou porte atteinte à la réputation de la marque; sont considérées comme plateformes non autorisées ou inappropriées notamment, mais non exclusivement, les plateformes indiquées dans les règles spécifiques du Programme, que le vendeur peut mettre à jour de manière appropriée,

p) le vendeur a des soupçons fondés d'abus du Programme, de contournement de ses conditions, de comportement frauduleux, de recours non autorisé aux Bénéfices

ou de comportement non standard lors des commandes, des retours de marchandises ou des réclamations,

q) une procédure d'insolvabilité, une procédure d'exécution, une restructuration ou une procédure similaire a été engagée contre l'acheteur, ou le vendeur constate des faits justifiant un risque de crédit accru,

r) l'acheteur viole les dispositions légales en lien avec la vente ou la promotion des marchandises du vendeur, notamment les règles relatives à la protection des consommateurs, les règles relatives à la publicité trompeuse, les règles relatives à la sécurité des produits ou d'autres règles susceptibles de porter atteinte à la réputation du vendeur,

s) l'acheteur viole l'obligation de confidentialité ou met à disposition de manière non autorisée à des tiers des listes de prix individuelles, les conditions du Programme ou d'autres informations confidentielles fournies par le vendeur.

12. En cas de suspension des Bénéfices ou d'exclusion du Programme, les commandes de l'acheteur sont exécutées selon les conditions et les prix standards applicables au type d'acheteur concerné, sauf décision contraire du vendeur. Le vendeur est autorisé à suspendre le paiement ou l'attribution des Bénéfices jusqu'à l'achèvement de la vérification du respect des conditions du Programme. L'acheteur est tenu de fournir au vendeur une coopération appropriée, notamment de présenter les documents et informations nécessaires à la vérification du respect des conditions du Programme.
13. Si le vendeur constate que l'acheteur a bénéficié des Bénéfices de manière non autorisée ou en violation des conditions du Programme, le vendeur est autorisé à ajuster de manière appropriée les Bénéfices accordés, à exiger la restitution des Bénéfices indûment accordés ou à effectuer un règlement correspondant. Le vendeur est autorisé à compenser ses créances avec celles de l'acheteur, si les dispositions légales généralement contraignantes le permettent.
14. Si le motif de suspension des Bénéfices cesse et que l'acheteur prouve le respect des conditions du Programme, le vendeur peut, à sa seule discrétion, rétablir les Bénéfices. Le vendeur n'est pas tenu de rétablir les Bénéfices automatiquement ni rétroactivement.
15. L'acheteur reconnaît que le Programme, le niveau du Programme et les Bénéfices sont liés à un compte spécifique de l'acheteur et ne sont pas transférables. L'acheteur est tenu de protéger les données d'accès à son compte et de ne pas les mettre à disposition de tiers.
16. L'octroi des Bénéfices du Programme n'est pas conditionné par la manière dont l'acheteur fixe ou applique les prix à l'égard de ses clients. Le vendeur ne fournit pas à l'acheteur d'instructions contraignantes concernant ses prix de vente finaux et toute recommandation de prix a un caractère non contraignant.
17. L'acheteur reconnaît que les Bénéfices ont le caractère d'un avantage commercial accordé par le vendeur et que leur octroi, leur modification, leur suspension ou leur retrait ne donne pas à l'acheteur droit à une indemnisation, à une compensation pour manque à gagner ni à toute autre compensation, y compris les réclamations résultant d'une diminution du chiffre d'affaires ou d'impacts réputationnels. Le vendeur n'est pas responsable des conséquences résultant de la modification du niveau du Programme ou de la suspension ou de la cessation de l'octroi des Bénéfices.
18. Le vendeur est autorisé à vérifier à tout moment le respect des conditions du Programme et le droit de bénéficier des Bénéfices, notamment en demandant des informations, des documents, des photographies, des confirmations de l'emplacement des éléments de présentation et des supports promotionnels, la démonstration de la manière d'utilisation des données de produits et des supports, ou par tout autre contrôle approprié. Si l'acheteur ne fournit pas la coopération requise dans un délai raisonnable fixé par le vendeur, le vendeur est autorisé à suspendre les Bénéfices jusqu'à la fourniture de la coopération ou, le cas échéant, à exclure l'acheteur du Programme.

19. La décision du vendeur relative à la suspension des Bénéfices, à la modification du niveau du Programme ou à l'exclusion du Programme prend effet au moment de sa notification à l'acheteur, notamment par e-mail à l'adresse indiquée dans le compte de l'acheteur. Le vendeur n'est pas tenu de motiver sa décision et l'acheteur n'a pas de droit juridique à un réexamen de la décision ni au maintien des Bénéfices.

3. PRIX D'ACHAT DES MARCHANDISES, CONDITIONS DE PAIEMENT, LIVRAISON DES MARCHANDISES, CONDITIONS DE LIVRAISON ET FRAIS DE TRANSPORT

1. L'acheteur est tenu de payer au vendeur le prix d'achat des marchandises ainsi que le prix du transport et tous les autres frais liés à la commande. Le prix des marchandises sur le portail d'achat est indiqué TVA comprise ainsi qu'avec le détail des autres taxes et frais applicables pour la livraison des marchandises à l'acheteur et des autres taxes applicables. En plus de ce prix, un prix hors TVA peut également être publié sur le portail d'achat. Les taxes sont appliquées lors de la livraison des marchandises et des services conformément aux dispositions légales applicables.
2. Le prix d'achat des marchandises n'inclut jamais les frais bancaires liés au paiement du prix d'achat en cas de paiement par virement bancaire, les frais de paiement à la livraison, les frais de livraison des marchandises achetées ni les éventuels coûts de l'acheteur liés à l'utilisation de moyens de communication électronique. Ces frais et coûts sont à la charge de l'acheteur, sauf indication contraire ci-après ou accord contraire entre le vendeur et l'acheteur.
3. Le mode de paiement du prix d'achat, des frais de transport des marchandises et des autres frais indiqués dans le panier lors du processus de commande est choisi par l'acheteur sur le portail d'achat et est indiqué dans la commande, l'acheteur pouvant effectuer le paiement du prix d'achat et des frais comme suit:
 1. paiement par carte, ou
 2. paiement par virement bancaire, étant entendu qu'en cas de paiement depuis l'étranger, l'acheteur, en tant que donneur d'ordre du paiement, est tenu de supporter les frais de sa banque ainsi que les autres frais, notamment ceux des banques correspondantes et de la banque du bénéficiaire, ou
 3. paiement à la livraison.
4. Le vendeur peut donner son accord au paiement du prix d'achat, du prix du transport et de tous les autres frais liés à la commande sous forme de mensualités, dont l'échéancier fera partie de la facture, avec indication du numéro de la mensualité, de la date d'échéance, du montant et de la devise dans laquelle la mensualité sera payée par l'acheteur par virement sur le compte du vendeur. Par le choix de ce mode de paiement et son acceptation ultérieure par le vendeur, l'acheteur reconnaît et accepte expressément que, s'il se trouve en retard dans le paiement ne serait-ce que d'une seule mensualité du calendrier de paiement convenu avec le vendeur, l'intégralité de sa dette restant impayée devient exigible, ce par quoi, en tant que débiteur, il reconnaît la perte du bénéfice du paiement échelonné, ce à quoi l'acheteur consent en prenant connaissance des présentes CGV.
5. Les frais bancaires liés au paiement du prix d'achat et des frais de transport par l'acheteur sont régis par le contrat entre l'acheteur et la banque de l'acheteur. Les coûts liés à l'utilisation des moyens de communication électronique sont régis par le contrat entre l'acheteur et son fournisseur d'accès à Internet, ou le cas échéant son fournisseur de services de communications électroniques.
6. L'acheteur reconnaît que le transport des marchandises est régi par les conditions de transport en vigueur, publiées sur une sous-page spécifique du portail d'achat accessible avant la validation définitive de la commande : [LIEN : conditions de transport actuelles](#)

pour les clients finaux]. Le montant final des frais de transport et des autres frais pour une commande donnée est toujours affiché à l'acheteur dans le panier avant son envoi définitif.

7. Le vendeur émet et délivre la facture à l'acheteur conformément aux dispositions légales de la République slovaque. Par l'envoi de la commande, l'acheteur accepte que la facture soit envoyée avec les marchandises ou mise à sa disposition par voie électronique. La facture est envoyée avec les marchandises et tient en même temps lieu de bon de livraison et de certificat de garantie, sauf si un certificat de garantie distinct est délivré. Un certificat de garantie distinct peut être émis par le vendeur sur demande de l'acheteur dans un délai de 7 jours à compter de la livraison des marchandises à l'acheteur.
8. Les délais de livraison peuvent varier selon les types de marchandises. Le délai de livraison des marchandises est toujours communiqué à l'acheteur avant la passation de la commande, étant calculé à partir de la date d'expédition des marchandises par le vendeur. Le vendeur est tenu d'expédier les marchandises le jour ouvrable suivant la conclusion du contrat de vente (réception de la commande conformément au point 2.5 des présentes CGV) et le paiement du prix d'achat et des autres coûts dans les conditions prévues par les présentes CGV. Le vendeur est autorisé à suspendre l'expédition des marchandises si une procédure de vérification de l'identité de l'acheteur est en cours conformément au point 2.6 des présentes CGV, ce dont il informera l'acheteur de manière appropriée. Dans des cas objectivement justifiés, lorsque certains types de marchandises ne sont pas en stock et ne sont pas disponibles non plus auprès des fabricants et des importateurs, ou pour d'autres raisons objectives survenues après la passation de la commande, le délai de livraison peut être raisonnablement prolongé, ce dont le vendeur informera l'acheteur. Dans le cas où le vendeur informe l'acheteur qu'il ne sera pas en mesure de livrer les marchandises, l'acheteur peut résilier le contrat directement. L'acheteur peut également résilier le contrat directement, avant l'expiration d'un délai supplémentaire d'exécution, si la livraison en temps voulu était d'une importance essentielle compte tenu de toutes les circonstances de la conclusion du contrat, ou s'il en a informé le vendeur de manière démontrable avant la conclusion du contrat. En cas de paiement du prix d'achat ou d'une partie de celui-ci, les fonds seront remboursés à l'acheteur au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la résiliation du contrat, selon le mode de paiement utilisé par l'acheteur, sauf accord contraire entre le vendeur et l'acheteur sur un autre mode de remboursement sans frais supplémentaires pour l'acheteur. Le vendeur et l'acheteur peuvent convenir d'une prolongation du délai de livraison ou d'une prestation de remplacement d'une qualité et d'un prix équivalents.
9. Le vendeur livre les marchandises à l'acheteur à l'adresse indiquée par celui-ci lors de la passation de la commande (exclusivement sur le territoire des pays de l'Union européenne désignés par le vendeur) et exclusivement à la personne indiquée comme acheteur ou à une personne spécialement autorisée par l'acheteur. La livraison ou la remise des marchandises à une personne autre que l'acheteur n'est possible qu'avec le consentement écrit préalable spécifique du vendeur et sur présentation des documents exigés par le vendeur. Pour cette raison, il est nécessaire que l'acheteur indique correctement ses données d'identification et de livraison lors de la commande des marchandises ainsi que les informations relatives à la livraison. La remise des marchandises à un tiers sans autorisation de réception n'est pas possible. Le transporteur est autorisé à vérifier par des moyens appropriés, auprès de la personne qui réceptionne, si celle-ci est l'acheteur et si elle est autorisée à réceptionner les marchandises.
10. Si le prix d'achat a été payé avant la conclusion du contrat de vente (point 2.6 des présentes CGV) et que le contrat n'est pas conclu même dans un délai de 7 jours ouvrables à compter de la confirmation obligatoire (envoi) de la commande par l'acheteur, ou si le contrat de vente a été annulé dans les conditions prévues au point 2.6 des présentes CGV, le prix d'achat sera remboursé à l'acheteur au plus tard dans un délai de 14 jours ouvrables, selon le mode de paiement utilisé par l'acheteur, sauf accord contraire entre le vendeur et l'acheteur sur un autre mode de remboursement sans frais supplémentaires pour l'acheteur. L'acheteur est tenu de fournir au vendeur la coopération nécessaire et de lui fournir les données nécessaires à l'exécution de cette obligation. Le vendeur n'est pas responsable de l'exactitude du compte pour le remboursement ni de l'exactitude de la désignation d'un

autre compte par l'acheteur. Avant le remboursement du prix payé, le vendeur est autorisé, en cas de doute, à exiger de l'acheteur la preuve qu'il est le titulaire du compte et/ou qu'il est habilité à recevoir les fonds. Si le vendeur est tenu de rembourser à l'acheteur le prix d'achat et que les marchandises ont déjà été livrées à l'acheteur, le vendeur ne remboursera le prix d'achat qu'après le retour des marchandises au vendeur.

11. La remise des marchandises à l'acheteur n'est possible que si le prix d'achat, les autres frais applicables et le prix du transport des marchandises livrées ont été payés. Dans le cas contraire, le vendeur ou le transporteur/livreur est autorisé à ne pas remettre les marchandises et le vendeur n'est pas en retard dans la livraison des marchandises. L'acheteur est tenu de réceptionner les marchandises du transporteur/livreur correctement et en temps utile. Si l'acheteur paie le prix d'achat et le prix du transport, ainsi que les autres frais associés, il acquiert la propriété des marchandises au moment de leur réception.
12. En cas de paiement du prix d'achat, du prix du transport et de tous les autres frais liés à la commande sous forme de mensualités, le vendeur peut remettre les marchandises à l'acheteur seulement après le paiement de la première mensualité, étant entendu que le vendeur se réserve un droit de propriété sur les marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix d'achat par l'acheteur, ce à quoi l'acheteur consent en prenant connaissance des présentes CGV.
13. L'acheteur reconnaît que le vendeur est autorisé à livrer les marchandises en plusieurs livraisons distinctes, étant entendu que pour de telles livraisons séparées s'applique le prix de transport convenu indiqué lors de la validation obligatoire de la commande (même plusieurs livraisons sont facturées au prix d'une seule livraison).
 1. Les marchandises sont réputées réceptionnées par l'acheteur au moment où l'acheteur ou un tiers désigné par lui, autre que le transporteur, prend possession de toutes les parties des marchandises commandées, ou
 2. si les marchandises commandées par l'acheteur dans une seule commande sont livrées séparément, au moment de la réception de la marchandise qui a été livrée en dernier, ou
 3. si une marchandise composée de plusieurs pièces ou éléments est livrée, au moment de la réception de la dernière pièce ou du dernier élément.
14. Le vendeur, la société de transport ou le service de livraison est autorisé à notifier la livraison des marchandises à l'acheteur par e-mail, message texte ou tout autre moyen approprié (par exemple par téléphone). L'acheteur accepte que le vendeur communique ces données de l'acheteur à la société de transport/expédition ou au livreur. L'acheteur supporte la responsabilité et les conséquences du non-retrait de la commande/des marchandises au moment de leur livraison au lieu de destination, ainsi que de la fourniture de données incorrectes pour la livraison de la commande/des marchandises, et il est tenu d'être joignable à l'adresse indiquée par lui au moment de la livraison annoncée des marchandises..
15. Lors de la réception des marchandises, l'acheteur est tenu de prouver son identité au livreur de manière usuelle. Les documents présentés doivent permettre d'établir l'identité de l'acheteur et son droit à réceptionner les marchandises. À défaut, les marchandises peuvent ne pas être remises par le vendeur, le transporteur ou le service de livraison.
16. Dans le cas où l'acheteur refuse sans motif valable et de manière injustifiée de réceptionner les marchandises, ou ne les réceptionne pas de manière répétée sans justification, le vendeur est autorisé à lui réclamer tous les frais qui en résultent, notamment, mais non exclusivement, les frais de transport, de nouvelle livraison, de retour de l'envoi, de stockage et les frais administratifs engagés de manière appropriée liés au traitement de la commande. Dans le cas où l'acheteur n'agit pas de manière appropriée et en temps utile, le vendeur/le transporteur peut stocker les marchandises commandées par l'acheteur dans ses propres locaux ou dans les locaux d'un tiers, aux frais de l'acheteur, ce dont l'acheteur sera informé. Le vendeur est autorisé à fixer à l'acheteur un délai supplémentaire raisonnable pour la réception des marchandises ; à l'expiration vaine de ce délai, le vendeur est autorisé à résilier

le contrat de vente. Le délai de responsabilité pour les défauts et la période de garantie commencent à courir à compter du jour de la livraison des marchandises à l'acheteur conformément aux dispositions légales généralement contraignantes.

17. Lors de la réception des marchandises, l'acheteur est tenu de signer un protocole de réception servant de preuve de la remise des marchandises, ou de confirmer la réception par un autre moyen usuel utilisé par le transporteur. Dans le protocole de réception peuvent également être consignés les défauts des marchandises ou des emballages constatés lors de la réception. L'acheteur est tenu, lors de la réception, de vérifier notamment l'intégrité de l'emballage, le nombre de colis et les dommages apparents de l'envoi ; les défauts apparents ou les dommages de l'emballage doivent être indiqués sans délai dans le protocole de réception ou dans une autre confirmation de livraison et être signalés au vendeur sans retard injustifié. Est également considérée comme un défaut la situation dans laquelle les marchandises commandées ne sont pas livrées, ou sont livrées autres que celles commandées, ou dans une quantité différente de celle commandée. Si l'acheteur ne formule pas d'objections concernant les défauts des marchandises dans le protocole sur la base des documents de livraison et de transport confirmés et du protocole de réception, il est présumé que les marchandises ont été livrées correctement à l'acheteur, notamment en ce qui concerne les défauts apparents et les dommages de l'emballage, sauf preuve contraire. Les droits de l'acheteur au titre de la responsabilité pour les défauts qui apparaissent ultérieurement ou qui n'ont pas pu être constatés lors de la réception n'en sont pas affectés.
18. Le retrait personnel des marchandises au siège de MOSS.SK n'est pas possible, sauf indication contraire.

4. RESPONSABILITÉ POUR LES DÉFAUTS ET CONDITIONS DE RÉCLAMATION

1. La responsabilité du vendeur pour les défauts des marchandises envers l'acheteur est régie par les dispositions du § 422 et suivants du Code de commerce.
2. L'acheteur est tenu d'examiner les marchandises avec une diligence professionnelle dès que possible après le transfert du risque de dommage sur les marchandises, au plus tard lors de leur réception. Les défauts apparents doivent être notifiés par l'acheteur au vendeur sans délai après leur constatation, au plus tard dans un délai de sept jours ouvrables à compter de la réception des marchandises.
3. Les défauts cachés que les marchandises présentaient au moment du transfert du risque de dommage sur les marchandises doivent être notifiés par l'acheteur au vendeur sans retard injustifié après leur découverte, au plus tard dans un délai de six mois à compter de la livraison des marchandises, faute de quoi les droits résultant des défauts s'éteignent.
4. La réclamation est introduite par l'acheteur par écrit à l'adresse e-mail service@moss.sk ou par voie postale à l'adresse du siège du vendeur. Dans la réclamation, l'acheteur identifie précisément les marchandises, le défaut, indique la manière dont le défaut se manifeste et précise la prétention préférée au titre des défauts. L'acheteur est tenu de joindre à la réclamation un justificatif d'achat des marchandises.
5. Les droits résultant des défauts des marchandises sont régis par les dispositions du Code de commerce. En cas de violation substantielle du contrat, l'acheteur a le droit d'exiger la suppression des défauts par la livraison de marchandises de remplacement ou par la réparation, une réduction appropriée du prix d'achat ou la résiliation du contrat. En cas de violation non substantielle du contrat, l'acheteur a le droit d'exiger la suppression du défaut ou une réduction appropriée du prix d'achat.
6. Sauf accord exprès des parties sur une durée de garantie, le vendeur n'accorde pas de garantie contractuelle sur les marchandises au sens du § 429 et suivants du Code de commerce.

7. Les frais liés à l'envoi des marchandises faisant l'objet d'une réclamation au vendeur sont supportés, en cas de réclamation justifiée, par le vendeur, et en cas de réclamation injustifiée, par l'acheteur.

5. RÉSILIATION DU CONTRAT

1. L'acheteur n'a pas le droit de se rétracter du contrat de vente sans indication de motif en vertu des dispositions relatives à la protection des consommateurs. Le droit de résilier le contrat de vente n'appartient aux parties contractantes que dans les cas expressément prévus par les présentes CGV, par le contrat de vente individuel ou par le Code de commerce.
2. Le vendeur est autorisé à résilier le contrat de vente notamment dans le cas où l'acheteur est en retard dans le paiement du prix d'achat, ne fournit pas au vendeur la coopération appropriée pour la livraison des marchandises, viole de manière substantielle les obligations découlant des présentes CGV, ou si une procédure d'insolvabilité ou similaire est engagée à l'encontre de l'acheteur.
3. La résiliation du contrat doit être effectuée par écrit et notifiée à l'autre partie contractante par e-mail ou par voie postale. Par la résiliation du contrat, celui-ci prend fin le jour de la notification de la résiliation à l'autre partie contractante.

6. DISPOSITIONS FINALES

1. Le vendeur est autorisé à conserver et archiver la documentation réciproque et le contrat de vente sous forme électronique, conjointement avec les Conditions générales de vente correspondantes, pendant une durée de 5 ans.
2. Pour la notification des messages électroniques adressés à l'acheteur, il est considéré que, si le vendeur ne reçoit pas de message d'erreur concernant l'impossibilité de délivrer le message (e-mail ou message texte) à l'adresse e-mail fournie ou au numéro de téléphone (mobile) de l'acheteur, le message (e-mail ou message texte) est réputé délivré le jour suivant son envoi, sauf disposition contraire des règles de droit impératives applicables. L'envoi est également réputé délivré dans le cas où le destinataire refuse de le réceptionner, ainsi que dans le cas où le destinataire ne le réceptionne pas par sa propre faute ou omission. Dans ce cas, il est réputé délivré à l'expiration du délai de conservation à la poste, pour la durée déterminée par l'expéditeur, et par le retour de l'envoi à l'expéditeur, ce dont l'expéditeur doit apporter une preuve intacte. Les notifications délivrées par l'intermédiaire d'un transporteur – service de messagerie – sont réputées délivrées au moment de leur réception par le destinataire. En cas d'échec de la livraison par service de messagerie, le moment de la délivrance est réputé être le troisième jour suivant la première tentative de livraison, la réalisation de la tentative de livraison étant prouvée par une déclaration du transporteur – service de messagerie. Il appartient exclusivement au vendeur de décider de la forme et des cas dans lesquels il communiquera avec l'acheteur par ce moyen (message texte, e-mail ou autre moyen approprié).
3. Si l'une quelconque des dispositions des CGV et/ou du contrat s'avère nulle ou inopposable, une telle nullité ou inopposabilité n'affecte pas la validité ou l'efficacité des autres dispositions du contrat/CGV. Dans un tel cas, les parties s'engagent à remplacer sans délai ladite disposition nulle ou inopposable par une nouvelle disposition, de manière à préserver l'objectif poursuivi par la disposition nulle ou inopposable au moment de son adoption ou de la conclusion du présent contrat.
4. Le contrôle de l'activité du vendeur est exercé par l'Inspection de l'Inspection commerciale slovaque dont le siège est à Banská Bystrica pour la région de Banská Bystrica, Dolná 179/46, 974 00 Banská Bystrica.
5. Le droit applicable est le droit de la République slovaque. Tous les litiges résultant des CGV, du contrat ou en lien avec ceux-ci, y compris les litiges relatifs aux livraisons de marchandises, seront examinés et tranchés exclusivement par le tribunal général,

territorialement et matériellement compétent en République slovaque, selon le siège du vendeur, sauf disposition contraire des règles impératives.

6. Les présentes CGV sont valables et contraignantes à compter du jour de leur publication sur le portail d'achat du vendeur et peuvent également être consultées au siège du vendeur. Le vendeur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de les annuler, modifier, adapter ou remplacer par de nouvelles, étant entendu que les contrats conclus sont régis par les CGV en vigueur au moment de la conclusion du contrat de vente. La nouvelle version des CGV est contraignante à compter du moment de sa publication sur le portail d'achat.